

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 14 février 2019 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1905378S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile contractuels, ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement :

1° À la direction territoriale d'Orléans :

Mme Jackie Roth, en contrat à durée indéterminée.

2° À la direction territoriale de Paris :

- a) Mme Zahia Akbari, jusqu'au 30 juin 2019 inclus;
- b) M. Heykel Saidani, jusqu'au 30 juin 2019 inclus;
- c) Mme Ligia Moreno-Ramos, jusqu'au 31 août 2019 inclus;
- d) M. Hugo Farine, jusqu'au 30 juin 2019 inclus.

3° À la direction territoriale de Strasbourg :

- a) Mme Olivia Tagland, en contrat à durée indéterminée;
- b) M. Daniel Salvat, jusqu'au 31 août 2019 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI